

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84-423-1932 Interdictions de séjour.

n° 84-423-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 février 1932

Numéro JO

n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro

1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit, pendant deux ans, pour compter du 9 mars 1932, date de sa libération, au nommé Youssef Houssein. En cas de contravention au présent arrêté d'éloignement, il sera passible des peines prévues à l'article 45 du décret du 2 avril 1927.